

Bac Pro Blanc : Histoire-Géographie-Education Civique

Durée : 2 heures

Première partie : Vous traiterez au choix l'un des deux sujets ci-dessous :**Sujet 1 :** L'idée d'Europe au XX^{ème} siècle. **(sur 9 points)**

- 1) En réaction à quels événements du XX^e siècle l'idée d'Europe s'affirme-t-elle ? **(sur 3 pts)**
 - L'idée d'Europe s'affirme en réaction aux deux grands conflits du XX^e siècle, car elle est liée à la quête de la paix. En 1929, A. Briand, soutenu par le mouvement paneuropéen défend un projet avancé d'Association européenne. Après 1945, l'Europe voulue par ses fondateurs est avant tout l'émanation d'une volonté pacifiste.

- 2) Citez, en les datant, trois étapes majeures de la construction européenne. **(sur 3 pts)**
 - On peut citer :
 - 1951 : traité de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier).
 - 1957 : traité de Rome (Communauté économique européenne à 6).
 - 1992 : traité de Maastricht (Création de l'Union européenne). (d'autres dates peuvent également être proposées : 1986 et l'Acte unique, 2007 et le traité de Lisbonne).

- 3) Sous quelles formes économiques et politiques l'idée d'Europe se concrétise-t-elle ? **(sur 2 pts)**
 - Économiquement, l'Europe se concrétise sous la forme d'un vaste marché libéral au sein duquel les droits de douane sont abolis. Politiquement, dès 1945, les partisans de l'Europe ne sont pas tous d'accord. Au moins deux options sont en présence :
 - Pour une Europe confédérale constituée d'une juxtaposition d'États qui conservent leur souveraineté et acceptent une politique commune discutée ensemble dans des domaines particuliers limités (PAC). C'est le modèle voulu par de Gaulle.
 - Pour une Europe fédérale constituée d'États qui conservent leurs prérogatives pour les questions nationales (école, justice) et acceptent de déléguer des domaines importants (politique étrangère, défense) à une autorité européenne, contrôlée par un parlement élu démocratiquement. C'est le modèle américain.

- 4) Définissez ce qu'est la « supranationalité ». **(sur 1 pt)**
 - La supranationalité est un principe politique qui veut que les décisions prises au-dessus de l'État national, donc au niveau européen, prime sur celles prises par l'État lui-même.

OU

Sujet 2 : La décolonisation et la construction de nouveaux États : Inde, Algérie **(sur 9 points)**

Quand et comment les colonies européennes accèdent-elles à l'indépendance ? Vous vous appuyerez sur les exemples de l'Inde et de l'Algérie.

- Introduction : la guerre ébranle les Empires et contraint les métropoles à revoir leurs relations avec leurs colonies. Les peuples colonisés ont participé à la victoire sur les puissances de l'Axe et souhaitent en retour accéder à davantage d'autonomie. Pour des raisons différentes, l'ONU, les États-Unis et l'URSS soutiennent ce mouvement. Ainsi, l'idée d'indépendance, souvent exprimée avant 1939 est portée par quelques leaders asiatiques et africains. Cette indépendance peut être obtenue plus ou moins pacifiquement comme en Inde ou bien par la lutte armée comme en Algérie.

Le cas indien :

- Depuis longtemps le parti du Congrès réclame un *self government* ; le mouvement de désobéissance civile conduit par Gandhi exprime la revendication d'indépendance ; dès 1935, les Anglais ont concédé l'autonomie des Provinces, mais les Indes demeurent la perle de l'Empire. Pendant la guerre, tout en combattant aux côtés des Britanniques, en 1942, le parti du Congrès vote sous l'influence de Gandhi et de Nehru la Résolution *Quit India* qui réclame l'indépendance immédiate de l'Inde.
- À la sortie de la guerre, des négociations sont engagées dès 1945 avec l'arrivée au pouvoir au Royaume-Uni d'un gouvernement travailliste. Les revendications contradictoires du parti du Congrès (dirigé par Nehru) qui réclame l'indépendance dans l'unité s'opposent à celles de la Ligue musulmane (dirigée par Ali Jinnah) qui souhaite la partition du pays en deux États (hindouiste et musulman). La guerre civile qui déchire le pays en 1946-1947 contraint Nehru, à la conférence de New Dehli à accepter le principe de la partition.
- Le 15 août 1947, ce sont donc deux États qui naissent de l'indépendance de l'Inde : l'Union indienne à majorité hindoue et le Pakistan à majorité musulmane et composée de deux territoires (Pakistan occidental et oriental) distants de 1700 km. À la suite du départ des Britanniques, les transferts massifs de populations (plus de 17 millions de personnes concernées) s'effectuent avec des affrontements meurtriers qui font plus d'un million de victimes (dont Gandhi lui-même).
- Lorsque l'on parle de décolonisation « pacifique » c'est pour exprimer le fait que le retrait des Britanniques s'est effectué sans affrontements militaires directs avec les Indiens mais certainement pas pour signifier une décolonisation exempte de bains de sang.

Le cas algérien : Des mouvements autonomistes existent dès l'entre-deux-guerres (Messali Hadj). Les troupes d'Afrique du Nord ont participé à la libération de la France.

- Après avoir tenté de conserver ses colonies, la France est contrainte de céder en Asie (indépendance de l'Indochine après Dien Bien Phu et les accords de Genève) mais aussi au Maghreb où les protectorats tunisien et marocain donnent naissance à la République de Tunisie et au royaume du Maroc en 1956. Désavouée par l'ONU et les grandes puissances, la France tente de maintenir sa présence en Algérie.
- La lutte armée est engagée le 1er novembre 1954 (Toussaint rouge) par le FLN qui vient de faire scission avec le mouvement de Messali Hadj. 70 attentats sont commis dans une trentaine d'endroits différents de toute l'Algérie. Or pour le gouvernement français, « l'Algérie, c'est la France » (F. Mitterrand, ministre de l'Intérieur). Sa réplique consiste à envoyer davantage de soldats et de policiers et à essayer de pacifier le pays. Cette politique est un échec.
- L'insurrection se développe et le FLN porte la lutte dans les villes, notamment à Alger. Les militaires commandés par le général Massu et dotés des pouvoirs de police remportent la bataille d'Alger en se livrant à une forte répression et en usant de la torture, mais la solution politique reste à trouver. Européens et Algériens sont définitivement séparés par la violence. L'impossibilité des gouvernements de la IV^e République à sortir de la crise algérienne conduit à la crise du 13 mai 1958 et au rappel du général de Gaulle au pouvoir. Celui-ci hésite à tracer une politique algérienne sur des intentions précises. Le plus vraisemblable serait peut-être qu'il aurait évolué de façon réaliste de l'Algérie française à l'indépendance au gré de l'évolution de la situation. Il annonce des réformes économiques et politiques et propose la paix des braves qui est rejetée par le Gouvernement Provisoire de la République algérienne (GPRA). En 1959, il évoque le principe d'autodétermination qui le coupe des Français d'Algérie (semaine des barricades à Alger en janvier 1960) et même l'existence possible d'une République algérienne. Tandis que les négociations échouent avec le FLN, le référendum de janvier 1961 approuve à 75% le principe de l'autodétermination. Ce résultat radicalise les relations avec une partie des « Pieds noirs ».
- L'OAS (Organisation Armée Secrète) déclenche une série d'attentats et un putsch de généraux échoue à Alger le 22 avril 1961. La reprise des pourparlers aboutit aux accords d'Évian du 18 mars 1962 validés par référendum : 90% de « oui » en métropole et 99,7% en Algérie. Celle-ci devient indépendante le **3 juillet 1962**.
- Son premier président (jusqu'en 1963) est Ferhat Abbas, bientôt remplacé par Ben Bella. Là aussi, l'indépendance s'accompagne de transferts de populations : environ un million de Pieds-noirs et de Harkis (quand ils l'ont pu) quittent l'Algérie pour la France.

- Le bilan de la guerre est élevé. Sur le plan humain, les pertes algériennes (discutées) s'élèveraient à 300000. L'armée française a eu 27 500 tués et 65 000 blessés. 3000 Européens ont disparu entre mars et décembre 1962, sans doute assassinés. Sur le plan financier, on estime que le coût de la guerre d'Algérie a freiné la croissance économique et participé au déséquilibre des finances publiques.
- Conclusion : Inde et Algérie illustrent chacune une des étapes de la décolonisation : l'Inde, la phase asiatique (1945-1954), l'Algérie la phase africaine (1957-1965). Dans les deux cas, le départ de la tutelle coloniale s'accompagne de troubles violents liés pour l'une à la partition du pays et pour l'autre aux rivalités de pouvoir.
- Enfin les deux pays jouent un rôle dans le mouvement des non alignés : l'Inde avec Nehru à Bandung en 1955, l'Algérie avec Boumedienne au sommet d'Alger en 1973.

Deuxième partie : Le 11 septembre 2001



Discours de G. W. Bush :

Il s'agit d'un type de conflit nouveau, contre un ennemi d'une nature différente. Un conflit qui n'a pas de champs de bataille ni de têtes de pont, un conflit contre des adversaires qui se croient invisibles. Mais ils se trompent. Nous les démasquerons, et ils apprendront ce que d'autres avant eux ont appris : quiconque déclare la guerre aux États-Unis choisit son propre anéantissement. La victoire sur le terrorisme ne sera pas remportée en une seule bataille, mais par une série d'actions décisives contre les organisations terroristes et tous ceux qui les protègent et les soutiennent. Nous préparons une campagne de grande envergure et de longue durée pour protéger notre pays et éradiquer ce mal qu'est le terrorisme. [...]

Une grande tragédie nous a frappés, et nous y faisons face avec ce qu'il y a de meilleur dans notre pays, le courage et le souci de l'autre, parce que nous sommes en Amérique. Parce que nous sommes faits de cette étoffe. C'est cela que nos ennemis haïssent et qu'ils ont attaqué. C'est pour cela que nous vaincrons.

G. W. Bush à son administration réunie en «conseil de guerre», 15 septembre 2001 (extraits).

Questions

- 1) Que s'est-il passé le 11 septembre 2001 aux États-Unis et comment la presse américaine perçoit-elle ces événements ? (sur 1 pt)
 - Le 11 septembre 2001, le territoire américain est la cible d'attentats terroristes simultanés, visant les symboles de leur puissance. La presse américaine perçoit ces événements comme une déclaration de guerre, un désastre sans précédent (l'« apocalypse ») qui va changer le monde.

- 2) Que décide le président américain à la suite du 11 septembre? En quoi ce type de conflit est-il nouveau ? **(sur 2 pts)**
 - À la suite du 11 septembre, le président américain décide de faire la guerre au terrorisme international en éradiquant les réseaux terroristes et leurs complices. Ce type de conflit est nouveau car il ne s'agit pas d'affronter une armée régulière mais de traquer des ennemis cachés et dispersés.
- 3) Quelle conception des rapports mondiaux G. W. Bush affiche-t-il ? **(sur 2 pts)**
 - Pour G. W. Bush, le monde est partagé entre le bien et le mal ; les États-Unis qui représentent le bien par leurs valeurs (« courage, souci de l'autre ») vaincront les terroristes, agents du mal.
- 4) Comment ce discours a-t-il été concrétisé dans les faits? Donnez deux exemples. **(sur 2 pts)**
 - Fin 2001, en Afghanistan (refuge des terroristes), l'intervention armée d'une coalition sous commandement américain pour traquer les membres du réseau Al-Qaïda jugés responsables des attentats ;
 - En 2003, une guerre à l'Irak, décidée unilatéralement par les États-Unis pour chasser le président S. Hussein soupçonné de détenir des armes de destruction massive.

Troisième partie : ÉDUCATION CIVIQUE (sur 4 points)

Thème : Droits de l'homme et action internationale

Sujet : L'ingérence humanitaire

Question : Au titre de l'ingérence humanitaire, les ONG, l'ONU et d'autres organisations internationales, sont intervenues dans plusieurs États souverains. Quels problèmes cela peut-il poser ?



Casques bleus suédois en Bosnie, 1995

Une femme de Srebrenica, réfugiée à Tuzia, en Bosnie, hurle sa douleur à un soldat de l'ONU. Le massacre de 6000 à 8000 hommes perpétré par les forces armées serbes du général Mladic a été qualifié de génocide par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

- Apparue dans les années 1970, le droit d'ingérence humanitaire est la reconnaissance du droit de violer la souveraineté nationale d'un État en cas de violation massive des droits de la personne.
- Le devoir d'ingérence, défini quant à lui à la fin des années 1980, est conçu comme plus contraignant. Il désigne l'obligation morale faite à un État de fournir son assistance en cas d'urgence humanitaire. Ni le droit, ni le devoir d'ingérence n'ont d'existence dans le droit humanitaire international. L'ingérence elle-même n'est pas un concept juridique défini. Au sens commun, il signifie intervenir, sans y être invité, dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État.
- Sur le plan du droit international, il reste un concept flou quant aux acteurs qui pourraient y recourir (ONU, États, organisations non gouvernementales).
- De plus, le droit d'ingérence peut être envisagé comme une position d'avant-garde consistant à considérer illégitimes moralement certaines formes traditionnelles de pouvoir ou de gouvernement. Or, on peut s'interroger sur la notion de « société moralement juste » : aux yeux de qui ? Selon quels canons ou normes ?